

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Novembre 2008 -

Présents Mesdames Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Sylvie DALLOZ, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT

Messieurs Patrick VIGNES, Jean Charles ROUMY, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, , Claude DEJEAN, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON

Procurations Pierre CASTEX à Patrick VIGNES

Hélène CASTELLS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 août 2008

Point 2 : Modification Budgétaire

Point 3 : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour GrDF

Point 4 : Désignation des représentants de la commune du SIAEP Tarbes-Sud

Point 5 : Désignation des représentants de la commune au Syndicat Mixte pour la gestion de la Gespe

Point 6 : Questions diverses

La séance est ouverte à 20 heures 45

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 août 2008

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 août 2008 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 août 2008.

Point 2

- Modification budgétaire

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal un ensemble de décisions modificatives, à savoir :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
021-00	Virement section fonctionnement	2820.00	
023	Virement à section d'investissement		2820.00
1641-00	Emprunts en euros	59500.00	
1641-00	Emprunts en EUROS		59500.00
2313-12	Construction		2410.00
2315-13	Installations, matériel et outillage		410.00
6064	Fournitures administratives		160.00
6227	Frais d'actes et contentieux		-2820.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		360.00
70323	Redev. d'occ. du dom. pub. communal	520.00	
TOTAL		62840.00	62840.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, cette modification budgétaire.

Point 3

- Redevance d'occupation du domaine public par GrDF.

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY, donne lecture aux Membres du Conseil Municipal du courrier du 30 septembre 2008 de la société GrDF, et les invite à fixer le taux pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par Gaz Réseau Distribution de France.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer le taux du mètre de canalisation à 0.035 €

Point 4

- Désignation des représentants de la commune du SIAEP Tarbes-Sud

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que, sur la base des anciennes désignations, il avait été désigné pour représenter la commune un titulaire et un suppléant respectivement Bernard CAZAUX et Yves LANSAC.

Monsieur le Maire indique que la Préfecture, par courrier en date du 29 juillet, l'a informé que les statuts du SIAEP Tarbes –Sud prévoient la désignation de 2 titulaires, et propose donc que Monsieur Yves LANSAC devienne titulaire.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir ces propositions.

Point 5

- Désignation des représentants de la commune au Syndicat Mixte pour la gestion de la Gespe.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que, sur la base des précédentes désignations, il avait été procédé à la désignation pour représenter la commune d'un titulaire, Yves De GINESTET, et d'un suppléant, Bernard CAZAUX.

Monsieur le Maire indique que la Préfecture, par courrier en date du 29 juillet, l'a informé que désormais les statuts de cette instance prévoient 2 titulaires et 2 suppléants.

Monsieur le Maire propose de retenir comme titulaires Yves De GINESTET et Bernard CAZAUX et de procéder à la désignation de 2 suppléants.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, des représentants suivants :

• Titulaires

**- Yves DE GINESTET
- Bernard CAZAUX**

• Suppléants

**- Yves LANSAC
- Francis BRIULET**

Point 6

- Questions Diverses.

• Elections Prud'homales.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les élections Prud'homales se dérouleront le mercredi 3 décembre prochain, et invite les conseillers qui pourraient se libérer à faire connaître, dans la semaine, au secrétariat leurs disponibilités afin qu'à l'occasion du prochain Bureau Municipal cette journée puisse être organisée.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 30.

- oOo -